

Pour et contre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **95 (1986)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LES TÉMOINS DE JÉHOVAH : NON AUX TRANSFUSIONS DE SANG

Les Témoins de Jéhovah – une communauté religieuse chrétienne en pleine expansion, présente dans le monde entier – proscrivent les transfusions de sang. Ils considèrent la vie comme une grâce de Dieu, comme un don sacré, et vivent en conséquence: ils ne fument pas, ne pratiquent pas l'avortement et ne consomment aucune drogue qui entraîne la dépendance; en outre, ils condamnent toute violence, ne prennent part à aucune insurrection ou révolution et se refusent à servir dans l'armée en temps de paix comme en temps de guerre, dans tous les pays du monde.

Notre interprétation de la Bible interdit à tout chrétien d'absorber du sang de quelque manière que ce soit. Cette

interdiction divine fut décrétée après le déluge (Gen. 9:4) et on la retrouve plusieurs siècles après dans la loi que Dieu donna au peuple d'Israël (Lév. 17:14). Et qu'en est-il dans la religion chrétienne? Lors d'une célèbre réunion des apôtres à Jérusalem en l'an 49 apr. J.-C., l'observation de ce précepte fut jugée nécessaire. Le sang fut donc interdit aux chrétiens, de même que la fornication et l'idolâtrie. Il ne s'agissait pas là d'un commandement temporaire et cette décision fut dictée aux hommes par le Saint-Esprit (Actes 15: 28,29). Le réformateur Martin Luther professa également l'abstinence biblique de sang dans l'une de ses œuvres et l'histoire témoigne que pour les anciens chré-

tiens, le commandement s'appliquait également au sang humain. L'abstinence biblique de sang n'est-elle qu'une règle alimentaire? Loin de là. Les Témoins de Jéhovah voient en elle un précepte qui englobe aussi bien le sang animal que le sang humain et s'étend à toute forme d'absorption. Ce commandement ne repose pas sur la manière dont le sang est absorbé mais sur le fait qu'il symbolise la vie (Lév. 17:14). Les Témoins de Jéhovah n'escomptent pas que les médecins acceptent leur point de vue religieux. Ils demandent seulement en toute humilité que l'on respecte leurs droits en tant que patients; en effet, tout malade a également le droit de s'opposer à une forme de traitement qui

ne l'agrée pas. Un médecin ne devrait pas, par son insistance, porter atteinte au lien qui unit l'homme à Dieu. Pour nous, le respect des préceptes divins prime la vie terrestre, qui n'est qu'éphémère, car nous savons que la vie éternelle y succédera et qu'un jour viendra le temps de la résurrection (Jean 5: 28, 29). Il existe de nos jours des produits qui remplacent avantageusement le sang et les méthodes opératoires se sont beaucoup améliorées. Rappelons par ailleurs que toute transfusion de sang comporte des risques.

Lors d'un symposium sur les méthodes opératoires alternatives en 1984, le professeur Labin, des Etats-Unis, affirma avoir opéré 9000 patients sans recourir à la transfusion de sang. «Il ne s'agissait pas uniquement de Témoins de Jéhovah et j'ai obtenu d'excellents résultats», déclara-t-il.

F. Bonys

RESPECTER LES DROITS DES PATIENTS

Les Témoins de Jéhovah s'opposent aux transfusions de sang et c'est pourquoi ils exigent du médecin qu'il opère sans avoir recours à la transfusion ni sous la forme de sang frais, ni de conserves. Les interventions chirurgicales de moindre importance, en particulier celles qui se pratiquent au niveau des extrémités, peuvent pour la plupart être exécutées facilement sans transfusion, le membre opéré étant comprimé par un garrot. En revanche, lors d'opérations plus importantes, comme par exemple l'implantation de grosses articulations synthétiques, qui laissent prévoir une plus grande perte de sang, la question se pose pour le chirurgien de savoir s'il peut se rendre à une telle exigence. Souvent, il est possible d'évaluer le volume approximatif de la perte de sang avant une opération orthopédique et d'apprécier plus ou moins exactement l'étendue des risques. Cependant, des complications entraînant une perte de sang importante peuvent survenir pendant ou après l'opération. Comment le médecin se comportera-t-il dans une telle situation? Il est diffi-

cile de définir ici un comportement type, mais, dans la mesure du possible, on devrait respecter la volonté du patient et opérer sans transfusion.

Les Témoins de Jéhovah sont en général bien informés des problèmes médicaux et paramédicaux (juridiques). Ils sont toujours prêts à délier le médecin de toute responsabilité pour le cas où une hémorragie menaçant la vie du patient viendrait à se produire durant l'opération. Malgré tout – et en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants de Témoins de Jéhovah – on peut se demander si, dans le cas d'interventions d'urgence, une transfusion de sang absolument nécessaire ne devrait pas être faite contre la volonté des parents, le cas échéant avec l'appui des autorités compétentes.

Une condition nécessaire aux opérations sans transfusion sanguine est la collaboration de l'anesthésiste et de son équipe, qui portent la responsabilité des fonctions vitales. En effet, sans l'accord et la coopération de l'anesthésiste, de telles opérations ne sont pas réalisables.

Des interventions orthopé-

La transfusion de sang n'est pas acceptée par tous. Les Témoins de Jéhovah en particulier la refusent en se fondant sur la Bible. Que peut faire la médecine face à ce refus? Faut-il recourir à la force ou au contraire respecter la volonté des patients?

ques peuvent donc être pratiquées sans transfusion de sang. Dans ce cas, le médecin fait de son mieux pour protéger le patient contre les suites de l'anémie consécutive à une opération sans transfusion (fatigue, affaiblissement du système immunitaire et convalescence ralentie) en faisant appel à des succédanés du plasma sanguin. On peut même se demander aujourd'hui s'il ne serait pas indiqué de renoncer complètement aux transfusions sanguines pour parer aux dangers des maladies transmises par le sang, comme l'hépatite ou le SIDA par exemple. Il convient d'une part de rappeler les dangers susmentionnés liés à une opé-

ration sans transfusion sanguine; mais d'autre part, il faut souligner la forte motivation des Témoins de Jéhovah, soutenus par leur foi, qui acceptent avec docilité de prendre sur eux les suites négatives d'une opération sans transfusion et qui, par leur attitude exemplaire, contribuent pour beaucoup à la réussite d'une telle opération. □

D^r Hans Riesen, Berne